

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 AVRIL 2019

N°06

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION

L'an deux mille dix-neuf le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – M. Richard CABRAFIGA – M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoints.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Cédric DHERBÉCOURT – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Antoine LECAT – M. Thierry LELAURAIN – M. Pierre MARQUETTE – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Véronique JUSOT, Adjointe.

Mme Laëtitia DUMAS – Mme Sandrine MARSAN – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA – Mme Maryvonne WORMS, conseillères.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard CABRAFIGA.

Madame J. DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral ainsi que la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 42 276 684,86 €.

Soit en section d'investissement : 14 134 028,94 €
Soit en section de fonctionnement : 28 142 655,92 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2018 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires tenu le 6 mars dernier et notamment les dépenses d'investissement votées par délibération en date du 12 décembre 2018 avant adoption du Budget Primitif 2019.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2019 est de : 4 779 830,00 €.

Le document remis comporte également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 6574. Ce document fixe les bénéficiaires des dites subventions.

Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 ».

En section de fonctionnement

⇒ Dépenses nouvelles l'exercice :

Les chapitres

- 011 Charges à caractère général	28 Pour	7 Contre
- 012 Charges de personnel	28 Pour	7 Contre
- 014 Atténuation de produits	28 Pour	7 Contre
- 65 Autres charges de gestion courante dont individualisation du compte 6574 établie par bénéficiaires pages 81 et 82	23 Pour	7 Contre 5 non-participations

(Mme Caçao – Mrs Lamagnère – Marquette – Mme Molina-Roméra - Mr Raynaud ne participent pas au vote eu égard à leur qualité de membres de conseil d'administration d'associations subventionnées)

- 66 Charges financières	28 Pour	7 Contre
- 67 Charges exceptionnelles	28 Pour	7 Contre
- 023 Virement à la section d'investissement	28 Pour	7 Contre
- 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 Pour	7 Contre

⇒ Recettes nouvelles de l'exercice :

Les chapitres

- 013 Atténuation de charges	28 Pour	7 Contre
- 70 Produits des services et du domaine	28 Pour	7 Contre
- 73 Impôts et taxes	28 Pour	7 Contre
- 74 Dotations et participations	28 Pour	7 Contre
- 75 Autres produits de gestion courante	28 Pour	7 Contre
- 77 Produits exceptionnels	28 Pour	7 Contre
- 042 Opération d'ordre de transferts entre section	28 Pour	7 Contre

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture

le - 9 AVR. 2019

Publication en Mairie

le - 9 AVR. 2019

Affichage en Mairie

le - 9 AVR. 2019

En section d'investissement :

⇒ Dépenses nouvelles de l'exercice

Les chapitres

- 20	Immobilisations incorporelles	28 Pour	7 Contre
- 204	Subventions d'équipements versées	28 Pour	7 Contre
- 21	Immobilisations corporelles	28 Pour	7 Contre
- 23	Immobilisations en cours	28 Pour	7 Contre

Les chapitres relatifs aux Opérations d'équipement

N° 57	Restructuration de la piscine	28 Pour	7 Contre
N° 58	Carpenteyre Maison "Bourdieu de Ferron"	28 Pour	7 Contre

Le chapitre relatif aux opérations sous mandat

4581	Travaux clôture cimetière	28 Pour	7 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées	28 Pour	7 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 Pour	7 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	28 Pour	7 Contre

⇒ Recettes nouvelles de l'exercice

Les chapitres

- 13	Subventions d'investissement	28 Pour	7 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées	28 Pour	7 Contre
- 10	Dotations, fonds divers et réserves	28 Pour	7 Contre
- 024	Produits de cessions	28 Pour	7 Contre
- 021	Virement de la section de fonctionnement	28 Pour	7 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 Pour	7 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	28 Pour	7 Contre

Le chapitre relatif aux opérations sous mandat

4582	Travaux clôture cimetière	28 Pour	7 Contre
------	---------------------------	---------	----------

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019



Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la régie des transports.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 6 mars 2019, le budget primitif 2019 affiche mesure et ambition.

Dans un contexte financier toujours sous tension pour les collectivités locales et l'obligation pour elles de contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, la municipalité a construit le budget communal autour de 4 axes :

- ✓ Volonté et mesure dans les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Stabilité des taux de fiscalité directe ;
- ✓ Effort important d'investissement ;
- ✓ Endettement mesuré aux capacités de désendettement.

Le budget principal 2019

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts....et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à **42 276 684,86 €**

L'équilibre budgétaire est le suivant :

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2019 : Propositions nouvelles et restes à réaliser 2018

Fonctionnement

Recettes	
Atténuations de charges	220 000 €
Produits services/domaine et autres	2 615 657 €
Impôts et taxes	17 498 859 €
Dotations et participations	4 803 778 €
Autres produits exceptionnels	86 537,68 €
Op d'ordre (tx régie état charges) 88 201€	
Résultat reporté 2018	2 829 623,24 €
-	

Recettes réelles
25 224 831,69€

Dépenses	
Charges à caractère général	5 309 505 €
Charges de personnel	12 389 600 €
Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat	2 294 423 €
Autres charges :subventions	
CCAS/ICE/Associations	2 732 847 €
Charges financières 466 000 €	
Charges exceptionnelles 62 250 €	
Opérations d'ordre (amortissements provisions)	1 068 031 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	3 800 000 €
+	

Dépenses réelles
23 274 624,92 €

28 142 655,32 €

Investissement

Recettes	
Reste à réaliser 1 551 067,64 €	
Affectation du résultat 2018 excédent capitalisé	1 911 155,30 €
Subventions nouvelles	1 537 000 €
Emprunt nouveau	1 000 000 €
Dotations FCTVA Taxe aménagement	1 040 000 €
Cessions 1 484 000€	
Opérations patrimoniales	742 775 €
Opérations d'ordre (amortissement provisions)	1 068 031 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	3 800 000 €
+	

Recettes réelles
8 523 222,94 €

Dépenses	
Reste à réaliser 2 748 627,15 €	
Résultat reporté 2018 besoin de financement	713 595,79 €
Remboursement de la dette	1 990 000 €
Dépenses nouvelles d'équipement	7 850 830 €
Opérations patrimoniales	742 775 €
Op d'ordre (tx régie état charges)	88 201 €
-	

Dépenses réelles
12 589 457,15 €

14 134 028,94 €

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT : mettre en œuvre des actions de proximité en direction de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également, de mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 28 142 655,92 €**

Soit en volume +8,20 % par rapport au BP 2018 (+4,63 % pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 220 000 €

Ces remboursements émanent de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents du travail des agents de la ville. Se rajoute, cette année, la participation prévisionnelle de la ville du Haillan pour sa quote-part du déficit social de la nouvelle piscine à partir de mai 2019.

2 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 615 657 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les usagers de la piscine, du théâtre, du centre de loisirs ou de l'école de musique.

Ce chapitre enregistre aussi, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 922 967 € alors que l'attribution versée par la Ville est de 758 310 € soit un solde positif de 164 657 €.

3 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 17 498 859 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. La fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente un prévisionnel de 14 842 258 €. Cette recette augmente du seul fait de la revalorisation de la valeur locative de 2,2 % décidée par la loi de Finances pour 2019, et des variations physiques des bases.

Cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06%
Foncier bâti :	28,54%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations.

4 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 803 778 €

Ces recettes intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'État. Les premières la DGF, devraient baisser d'environ 87 000 €. Les secondes compensent les différentes exonérations et constituent abattements mis en place pour les familles à revenus modestes ainsi que l'exonération pour la demi-part supplémentaire accordée aux veufs et veuves retraités ou encore la construction de logements sociaux.

Ce chapitre enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires et petite enfance.

5 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 86 537,68 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...) et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature aléatoires.

⇒ **Dépenses de fonctionnement : 28 142 655,92 €**

Soit en volume +8,20 % par rapport au BP 2018 (+5,98 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 309 504,92 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et des cotisations d'assurance. Ce type de charge doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme ceux des restaurants scolaires et des personnes âgées. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges. Il tient compte de l'ouverture de la nouvelle piscine en mai avec un nouveau contrat de chauffage au bois.

2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 389 600 €

Il prévoit une progression de 6,62 % principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, la création d'emplois induite par l'ouverture de la nouvelle piscine et les besoins en personnel pour assurer le remplacement ou les renforts en personnel. La ville dispose, au 1^{er} janvier, de 346 agents tous statuts confondus.

3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 294 423 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 (aire d'accueil des gens du voyage – concession de gaz et d'électricité – politique de la ville - compétence voirie). De même, la Ville a provisionné une somme de 238 000 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 732 847 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 290 727 €, au CCAS pour 1 733 500 €, au Centre Social pour 380 000 € et à la Caisse des Ecoles pour 5 000 €. Elles provisionnent également l'enveloppe des indemnités allouées pour les élus. Le montant de cette dernière est calculé en fonction de la réglementation.

5 - Chapitre 66 - Charges financières : 486 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors ICNE diminuent de 44 000 € environ par rapport à 2018.

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 62 250 €

Des subventions versées aux associations et affectées sont prévues sur ce poste pour la « carte culture-sport », les actions menées avec la Croix Rouge, l'association Familiale Laïque pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens ainsi que 2 autres associations devant agir sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement.

⇒ Globalement, autofinancement prévisionnel : 4 779 830 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour autofinancer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 800 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et provisions nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 979 830 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : équiper la commune d'équipements de qualité.

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 14 134 028,94 €.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇒ **Dépenses d'investissement : 14 134 028,94 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 7 850 830 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 2 748 627,15 € de dépenses à solder engagées sur 2018. Parmi les secteurs les plus significatifs (hors opérations non ventilables pour 48 901 €), la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

Secteurs	Dépenses d'équipement	En M€
⇒ <u>L'Éducation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rénovation des menuiseries de l'école élémentaire du Derby.- Équipement en mobilier et matériel.- Extension du restaurant de l'école maternelle de Migron.- Réaménagement de la salle des maîtres et du bureau de direction de l'école élémentaire de Migron.- Pose d'isolants solaires à l'école élémentaire René Girol.- Lancement des études sur le réaménagement du Centre de Loisirs du Pinsan.	903 830
⇒ <u>Le Sport et la vie associative</u>	<ul style="list-style-type: none">- Fin des travaux de la piscine et équipement en matériel pédagogique et mobilier.- Création et rénovation d'éclairage des terrains de foot n°5, 6 et 8.- Réfection et rénovation de la couverture des courts couverts et du 2^{ème} courts couverts du Tennis du Pinsan.- Remplacement des chéneaux du COSEC.- Modification du réseau d'assainissement du Pinsan et du système d'arrosage intégré.	3 164 200
⇒ <u>La Petite enfance</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rénovation des extérieurs des accueils du Bourg, du Vigean et de La Forêt.- Équipement en mobilier et matériel.- Aménagement d'un système de ventilation à l'accueil de Migron.- Installation d'une nouvelle structure de jeux pour le service d'aide familiale.	76 100
⇒ <u>La Culture</u>	<ul style="list-style-type: none">- Installation d'une façade son à la salle du Vigean.- Début de la restructuration de la maison « Bourdieu de Ferron ».- Rénovation des peintures extérieures du Plateau.- Installation d'une nouvelle couverture de la salle du Vigean (salle bistrot).- Réhabilitation du théâtre de verdure.	433 500

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

⇒ <u>L'Environnement et Le Développement durable</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations et équipements en mobilier des parcs. - Acquisition de matériel espaces verts et ville propre. - Aménagement de jeux dans les parcs. - Réalisation d'un chantier qualifiant sur du patrimoine ancien. - Installation d'un abri lavoir au parc Lamothe Lescure. 	329 500
⇒ <u>Le Cadre de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de mobiliers urbains. - Rénovation de l'aire de jeux du Vigean. - Extension des caveaux funéraires du cimetière de Bois Gramond. - Rénovation du mur du cimetière du Bourg - Équipement en matériel et mobilier des services. - Remaniage de la toiture de la Grange du Limancet. 	496 159
⇒ <u>La Solidarité et les Politiques contractuelles</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la maison Guy Queyroi. - Équipement de la Maison des Services Au Public Simone Veil. 	37 150 1 000
⇒ <u>L'Aménagement urbain</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme. - Poursuite d'un plan éco-énergie en matière d'éclairage public. - Accompagnement des travaux du Tram ligne D en éclairage public et mobiliers urbains. - Début des travaux d'éclairage public de la Zac de Carès (rues Europe, Bertrand Triat et Martin Porc). - Travaux d'éclairage public rues Rossignols, Chardonnets, Bleu, et Peyreyre. - Revêtements de trottoirs. - Acquisitions foncières. 	2 360 490

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget, toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 1 990 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles passe sous la barre des 10 % avec un taux de 0,82 %.

⇒ Recettes d'investissement 14 134 028,94 €

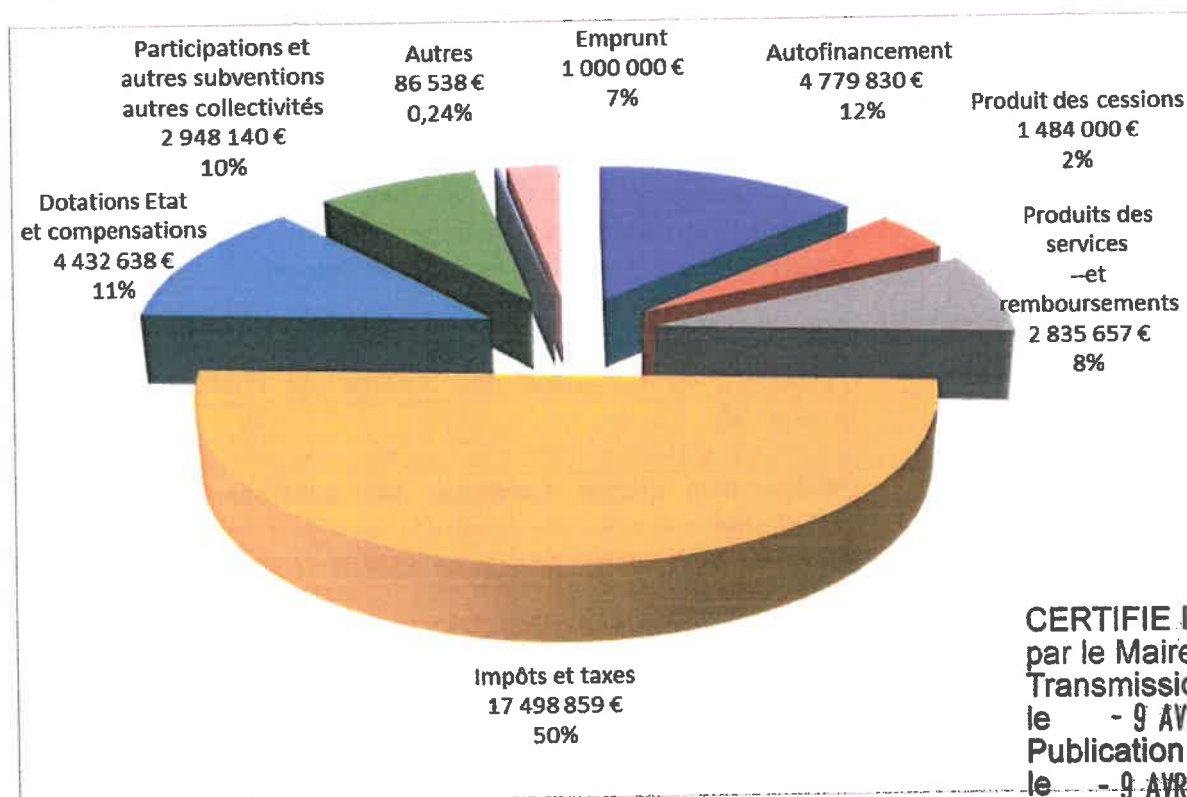
Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 5 ressources nouvelles principales en plus des recettes restant à réaliser de 2018.

- le produit de cession de terrains pour 1 484 000 € (chapitre 024) et le remboursement d'opérations exécutées pour le compte de tiers (chapitre 45) pour 65 000 €.
- le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 1 040 000 € (chapitre 10),
- les subventions à percevoir cette année et notamment celles pour le projet de restructuration de la piscine municipale du Département et de l'État avec la participation de la ville du Haillan pour un total de 1 537 000 € (chapitre 13),
- l'emprunt prévisionnel pour 1 000 000 € (chapitre 16),

À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement prévisionnel pour 4 779 830 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour 742 775 €.

LES RECETTES TOTALES PROVIENNENT DE :



CERTIFIE EXECUTOIRE
 par le Maire d'Eysines
 Transmission Préfecture
 le - 9 AVR, 2019
 Publication en Mairie
 le - 9 AVR, 2019
 Affichage en Mairie
 le - 9 AVR, 2019

LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2019

Informations financières	Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate 2017 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	986 €	1 403 €
Produit des impositions directes/population	741 €	613 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 069 €	1 528 €
Dépenses d'équipement brut/population	446 €	323 €
Encours de dette/population	714 €	1 063 €
DGF/population	108 €	198 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,23 %	54,21 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	100,16 %	98,69 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	41,72 %	21,13 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	66,86 %	69,56 %

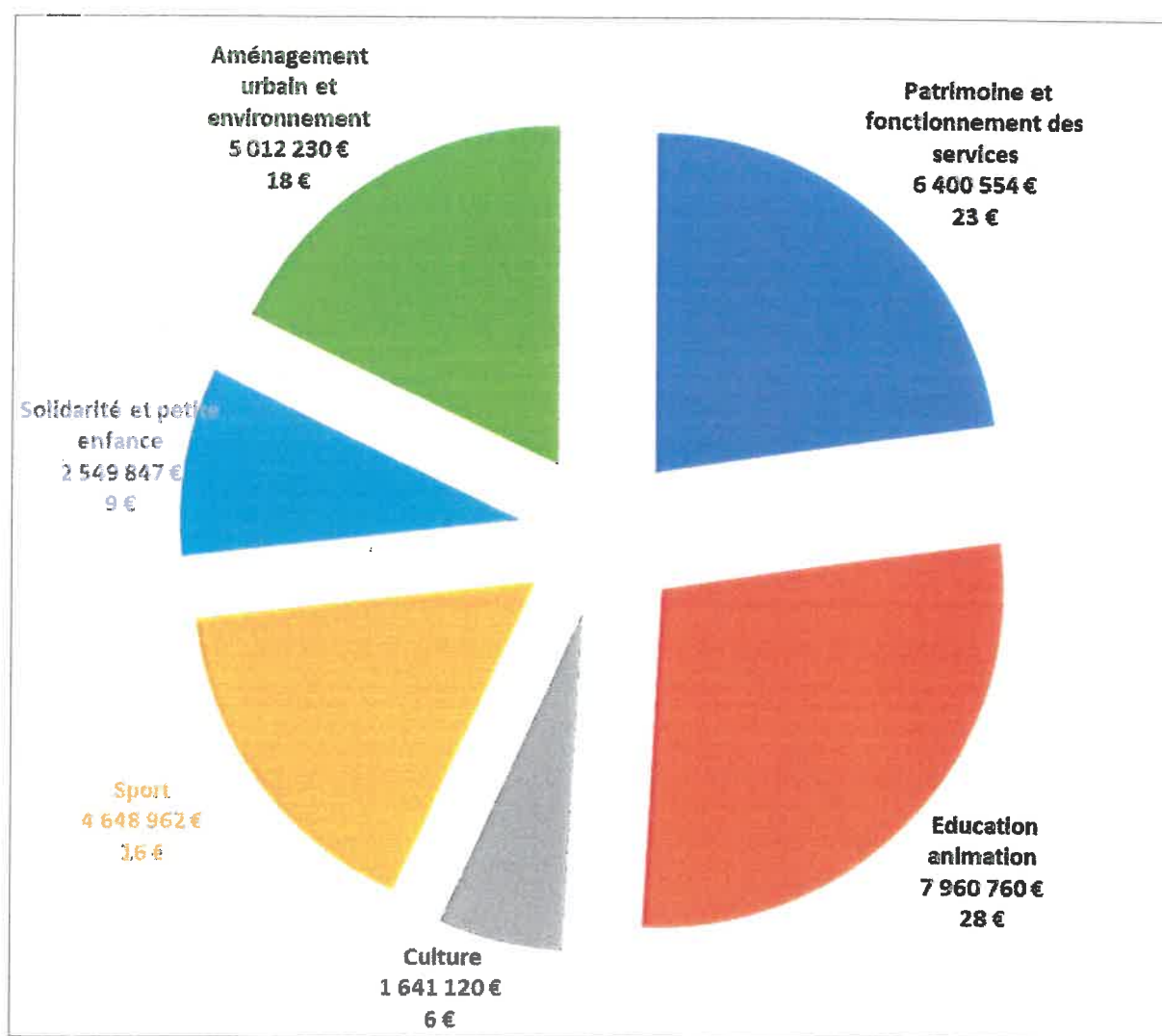
* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2017 – collectivités-locales.gouv.fr

LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale.

Pour 2019, celle-ci est la suivante :

Les dépenses de gestion et les dépenses d'équipement affectées représentent pour 100 € (hors remboursement de la dette et mouvement d'ordre).



CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 AVR. 2019
Publication en Mairie
le - 9 AVR. 2019
Affichage en Mairie
le - 9 AVR. 2019

